



Municipalité de Tadoussac

MOIS DE L'ARBRE ET DES FÔRETS

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité de Tadoussac est heureuse de vous offrir la possibilité d'obtenir des arbres d'une pépinière grossiste. Dans le tableau, vous retrouverez le prix incluant les taxes.

Vous pouvez aller sur le site internet de la pépinière pour avoir plus de détails sur les arbres que nous avons sélectionnés.

www.pepiniereboucher.com/

Vous devez donc nous répondre en nous fournissant le bon de commande ainsi que le paiement en argent ou en chèque **au plus tard le 8 juin 2015.**

Voici pourquoi il est important d'avoir des arbres sur nos propriétés :

- Purifient l'air et atténuent les changements climatiques;
- Contribuent à la conservation de l'énergie en réduisant les coûts de chauffage (brise-vent hivernal) et de climatisation (ombrage estival);
- Stimulent le moral des gens;
- Peuvent accroître de 20 % la valeur d'une propriété, contribuer à la fierté d'une communauté et attirer les touristes;
- Servent d'abri pour la faune et peuvent procurer des aliments pour les humains (fruits, noix);

- Réduisent le ruissellement des eaux et aident à la qualité des cours d'eau;
- Embellissent le paysage...

Vous pouvez transmettre votre bon de commandes aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Tadoussac, 162, rue des Jésuites, Tadoussac, QC G0T 2A0, par courriel à ville@tadoussac.com ou par fax : 418-235-4433

VOIR LA LISTE DES ARBRES DISPONIBLES SUR LA PAGE SUIVANTE.



VOICI LA LISTE DES ARBRES DISPONIBLES



ARBRES FRUITIERS

Référence	Nom vulgaire	Dimension	Prix
A	Pommier R. Goodland	175 cm	35.77
B	Pommier R. Norland	175 cm	35.77
C	Pommier R. Rescue	175 cm	35.77
D	Prunier R. Brookgold	200 cm	38.59
E	Poirier rustique ure	200 cm	37.44
F	Poirier R. Golden Spice	175 cm	35.77
G	Poirier Beauté Flamande	200 cm	37.44
H	Cerisier Evans	150 cm	35.19

ARBRES À PETITS FRUITS

Référence	Nom vulgaire	Dimension	Prix
I	Fraisier Veestar	2g	11.40
J	Fraisier Kent	2g	11.40
K	Fraisier Cabot	2g	11.40
L	Framboisier Kiwi Gold	2g	12.14
M	Camerisier Cinderella	2g	12.78
N	Camerisier Borealis	2g	12.78
O	Camerisier Blue Belle	2g	12.78
P	Camerisier Berry Blue	2g	12.78

ARBRES

Référence	Nom vulgaire	Dimension	Prix
Q	Pommétier Rudolph	175 cm	50.14
R	Tilleul à petite feuille Greenspire	30 mm	77.73
S	Lilas Japonais Ivory Silk	175 cm	55.89
T	Orme Brandon	30 mm	89.23
U	Micocoulier de Virginie	175 cm	58.19
V	Érable rouge Northwood	30 mm	77.73

ARBUSTES

Référence	Nom vulgaire	Dimension	Prix
W	Hydrangée Artic Pink	1g	14.21
X	Hydrangée Invincibell Spirit	50 cm	19.84
Y	Weigela Red Prince	50 cm	13.24
Z	Rosier Champlain	2g	13.93
AA	Lilas Palibin sur tige	Sur tige	68.54
BB	Fusain Ailes	50 cm	18.41
CC	Physocarpe doré Dart's Gold	50 cm	11.79

FLEURS VIVACES

Référence	Nom vulgaire	Dimension	Prix
DD	Échinacée Milkshake	2g	12.60
EE	Échinacée Hot Papaya	1g	13.29
FF	Campanule Blue Clip	1g	9.03
GG	Campanule White Clip	1g	9.03
HH	Hemerocalle Bonanza	2g	10.99



RAPPORT FINANCIER 2014

Le conseil municipal de Tadoussac est fier de vous présenter son rapport financier pour l'exercice 2014 qui se termine avec un surplus de 180 694\$. Ce surplus est justifié par des revenus supplémentaires tel que le droit de mutation de l'Hôtel Tadoussac (environ 82 000\$) et d'autres revenus supplémentaires tels que des subventions.

En 2014, nous avons effectué des travaux en voirie non réalisés en 2013 (réfection Chemin Albert, fossé Moulin-à-Baude), des travaux de consolidation au bout de la rue Hôtel-de-Ville et terminé les travaux de mise aux normes de l'eau potable. De plus, les frais de déneigement ont subi une hausse de 44 274.00\$ par rapport aux prévisions budgétaires. Ces frais ont mené à des dépassements dans les départements du Transports ainsi que celui de l'Hygiène du milieu.

En ce qui concerne les frais plus élevés dans le département de la Sécurité publique, ceux-ci sont compensés par des revenus supplémentaires classés dans Services rendus et autres (entente de service - formation - intervention dans les municipalités avoisinantes) ainsi que l'amortissement de l'équipement et du bâtiment (caserne).

Les dépenses du département de l'Aménagement, de l'urbanisme, du développement et du tourisme sont plus élevées que ce qui était prévu dans le budget. Cela s'explique par des frais supplémentaires en urbanisme (engagement d'une firme pour un montant de plus de 20 000\$) et des frais pour le développement économique (agent, Escale et développement des croisières internationales). Cependant les revenus «Autres» compensent pour ce dépassement (subventions, revenus de l'Escale et partage d'une ressource humaine avec le quai de Tadoussac).



RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Voici le rapport financier dûment vérifié par la firme comptable Benoît Côté

REVENUS	2013	Réel 2014	Prévisions 2014
Fonctionnement			
Taxes :	1 800 736.00\$	1 793 026.00\$	1 798 705.00\$
Paiements tenant lieu de taxes :	87 533.00\$	94 414.00\$	98 858.00\$
Transferts :	227 210.00\$	144 767.00\$	750 515.00\$
Transferts quai :	127 032.00\$	134 944.00\$	
Services rendus :	637 554.00\$	647 214.00\$	590 393.00\$
Autres :	153 683.00\$	201 285.00\$	86 900.00\$
Revenus Quai :	198 288.00\$	224 237.00\$	
Sous-total :	3 232 036.00\$	3 239 887.00\$	3 325 371.00\$
Investissements			
Transfert :	5 149 764.00\$	357 284.00\$	
Transfert quai	61 591.00\$	23 004.00\$	
Autres :			
Sous-total :	5 211 355.00\$	380 288.00\$	
TOTAL :	8 443 393.00\$	3 620 175.00\$	3 325 371.00\$
DÉPENSES			
Charges			
Administration :	309 500.00\$	442 148.00\$	432 669.00\$
Quai :	188 623.00\$	134 097.00\$	
Sécurité publique :	505 635.00\$	534 396.00\$	417 483.00\$
Transport :	575 367.00\$	529 126.00\$	385 194.00\$
Hygiène du milieu :	531 122.00\$	676 159.00\$	423 047.00\$
Santé et bien être :	6 923.00\$	7 279.00\$	3 954.00\$
Aménagement, urbanisme et dév. et tourisme	411 702.00\$	478 930.00\$	373 604.00\$
Loisirs et culture	241 604.00\$	208 653.00\$	220 886.00\$
Frais de financement	146 531.00\$	187 538.00\$	188 544.00\$
Sous-total :	2 917 007.00\$	3 198 326.00\$	2 445 381.00\$
Excédant ou déficit de l'exercice	5 526 386.00\$	421 849.00\$	
(REVENUS – DÉPENSES)			
Moins les revenus d'investissement:	5 211 355.00\$	380 288.00\$	
TOTAL (421 849.00\$ - 380 288.00\$)		41 561.00\$	

**TOTAL DE L'EXCÉDANT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014
AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES : 363 369.00 \$**

2014

RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

DÉTAILS DE L'EXCÉDANT

<u>Éléments de conciliation à des fins fiscales</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Amortissement des immobilisations :	398 963.00\$	545 418.00\$
Remboursement de la dette :	172 791.00\$	280 133.00\$
Activités d'investissement :	48 998.00\$	40 869.00\$
Excédant (déficit) accumulé :	42 503.00\$	138 953.00\$
Sous-total :	134 671.00\$	363 369.00\$

TOTAL DE L'EXCÉDANT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 À DES FINS FISCALES :
SURPLUS DE 404 930.00\$ (41 561.00\$ + 363 369.00\$) Surplus provenant du quai = 224 236.00\$

SURPLUS RÉEL DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2014 : 180 694.00\$

SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

AFFECTÉ

Culture et promenade :	6 977.00\$	
Dépliants touristiques :	3 311.00\$	
Aqueduc et égouts :	33 273.00\$	
Équipements et travaux publics :	802.00\$	
Réparation de trottoirs :	1 256.00\$	
Embellissement :	70 740.00\$	
Garage :	108 456.00\$	
Autres	89 501.00\$	
Autres (comprenant) :		
-Stationnement (1 669.00\$)	-Édifice municipal (14 093.00\$)	-Quai (7 666.00\$)
-Projet urbain (17 325.00\$)	-Fond dév. touristique (1 808.00\$)	-Loisirs et parcs (18 481.00\$)
-Bassin versant (28 459.00\$)		
Tadoussac 2000 :	26 483.00\$	
Sous-total :	340 799.00\$	

NON AFFECTÉ

Fonds réservé pour la pérennité du quai (revenus depuis 2 ans)	564 767.00\$
Solde du surplus sans affectation de 2012 et celui de 2013	421 244.00\$
Sous total	986 011.00\$

RÉSERVES FINANCIÈRES

Fonds réservés :	307 568.00\$
Explication :	
Règlement Carrières et Sablières:	80 709.00\$
Fonds Parcs et espaces verts:	25 225.00\$
Fonds de roulement :	84 916.00\$
Solde des règlements d'emprunt en cours de réalisation :	116 718.00\$
Sous total	307 568.00\$

GRAND TOTAL (340 799.00\$ + 986 011 + 307 568.00\$)

1 634 378.00\$



Municipalité de Tadoussac



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

**Tous les contribuables et citoyens de la municipalité
sont conviés à une assemblée extraordinaire.**

ENDROIT :

Salle municipale, 162, rue des Jésuites

DATE ET HEURE :

Mercredi, le 27 mai 2015, à 18h30

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la réunion
- Adoption de l'ordre du jour
- Appui au Carrefour maritime de Tadoussac,
dépôt du projet de Stratégie maritime – volet tourisme
- Dépôt du projet Destination Tadoussac
dans le cadre de la Stratégie maritime – volet tourisme
- Questions du public
- Clôture de la réunion

MARIE-CLAUDE GUÉRIN,

Directrice générale



Municipalité de Tadoussac



AVIS PUBLIC

CHIENS NON ENREGISTRÉS ET NON ATTACHÉS

La Municipalité de Tadoussac, en vertu du règlement HCN-1005, demande à tout propriétaire de chien(s) de le ou les déclarer à la municipalité et de se procurer une médaille au coût de 10\$, tel que stipulé aux articles 4, 5, 6 et 7 de ce règlement.

Nous tenons également à vous rappeler les articles 18, 19 et 30 de ce même règlement :

ARTICLE 18 : GARDE

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ARTICLE 19 : ENDROIT PUBLIC

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

ARTICLE 30 : AMENDES

Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de cent cinquante dollars (150.00 \$).

La municipalité de Tadoussac demande donc à toute personne concernée de se présenter à la Municipalité du lundi au jeudi entre 9h et 16h ou le vendredi de 9h à midi.

Veillez noter que la municipalité se réserve le droit de procéder, s'il y a lieu, à une vérification dans un domicile via l'inspecteur municipal, conformément à l'article 28 du règlement HCN-1005.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION.



Municipalité de Tadoussac



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 253-31 et 253-32

**LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À
UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA
LE MERCREDI 3 JUIN 2015 À 16 HEURES
À LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC, 162 RUE DES JÉSUITES.**

**CETTE CONSULTATION PORTERA SUR LE RÈGLEMENT 253-31 RELATIF
AU ZONAGE « POSTE D'ESSENCE – ARTICLE 15.4.2 USAGE PROHIBÉ »
ET SUR LE RÈGLEMENT 253-32 RELATIF AU ZONAGE ET AU
CAHIER DE SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES
À LA ZONE 31-C.**

**MARIE-CLAUDE GUÉRIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

RENCONTRES DU MOIS

AVRIL

8 avril :

- Comité consultatif en urbanisme
- Rencontre concernant la Maison du Tourisme et l'Association touristique régionale Côte-Nord/Manicouagan

9 avril : Atelier du conseil du mois

10 avril : Salon de l'emploi

15 avril : CA de Tadoussac 2000

21 avril :

- Festival de la Chanson de Tadoussac
- Rencontre du mois à la MRC

22 avril : Carrefour maritime de Tadoussac concernant les croisières internationales

27 avril :

- Centre de la petite enfance La Giroflée
- Rencontre SADC

28 avril : Maison du tourisme et l'ATR Côte-Nord/Manicouagan

29 avril: Réunion spéciale concernant la Maison du tourisme

30 avril : Dossier du Chemin Albert

MAI

4 mai : Projet de la Ferme Hovington

6 mai :

- Spectacle des élèves au sous-sol de l'Église
- Comité consultatif en urbanisme
- Rencontre du Comité des dunes

7 mai: Atelier du conseil du mois

8 mai : Festival de la Chanson de Tadoussac

11 mai: Réunion spéciale et réunion régulière du mois

12 mai:

- Rencontre pour stratégie maritime
- Rencontre concernant les croisières internationales
- Conseil municipal rencontrer la MRC au sujet du plan d'urbanisation

13 mai : Carrefour maritime de Tadoussac concernant les croisières internationales

**MERCREDI 3 JUIN
DÈS 13H30**

JOURNÉE PORTE OUVERTE À LA MUNICIPALITÉ

Rencontre avec les employés (es), la direction générale, le maire.

Information :

418 235-4446 poste 221

**JEUDI 4 JUIN
DE 9H À 12H ET
13H À 16H**

PROJET UNE MAISON UN ARBRE

Les 100 premiers résidents à se présenter à l'Hôtel de ville (avec une preuve de résidence : compte de taxes municipal ou Hydro-Québec par exemple) recevront un arbre gratuitement.

*Semaine de la
municipalité*



DU 31 AU 6 JUIN 2015



14-15 mai : Congrès de l'Association des plus Beaux Villages du Québec (Québec)

15 mai : Visite à l'Aquarium de Québec avec les élèves de l'école Saint-Joseph de Tadoussac ainsi que les maires et les élèves de Québec et de Lévis pour baptiser leurs bélugas

19 mai :

- Rencontre du mois à la MRC
- Projet de la Ferme Hovington

21 mai: Stratégie maritime

26 mai : Consultation publique concernant le Chemin Albert

BARILS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Encore cette année, la Municipalité offre à ses citoyens des barils de récupération d'eau de pluie.

Au coût de 30\$ taxes incluses, nous vous invitons à vous procurer un des 20 barils disponibles et ainsi poser un geste concret pour l'environnement.

Nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité au 418-235-4446 poste 221 pour réserver votre baril.

Vous pourrez venir le récupérer à l'Hôtel de ville. À noter qu'il est également possible d'effectuer la livraison à domicile.

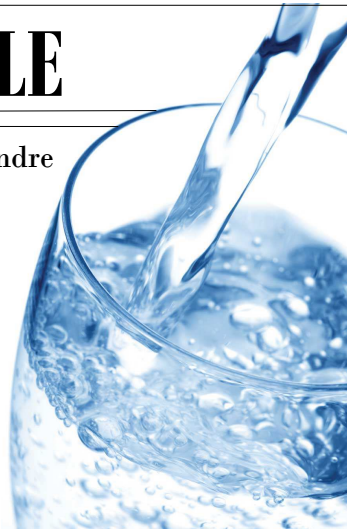


EAU POTABLE

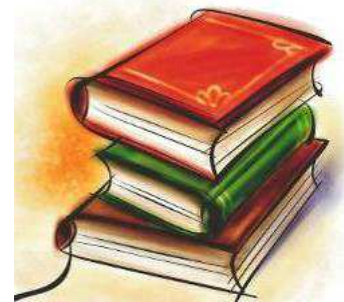
Les municipalités sont maintenant tenues d'atteindre certains objectifs en matière d'eau potable. Nous vous demandons donc de réduire votre consommation en posant des gestes favorables à l'économie de cette précieuse ressource.

Carl Brousseau

Usine d'eau potable et Gestion des eaux
Bureau - (418) 235-1320



Municipalité de
Tadoussac



BIBLIOTHÈQUE

HORAIRE ÉTÉ

VENDREDI

18 H À 20 H
(juin à novembre)

POINT DE SERVICE
DU CLSC

OUVERT LE LUNDI
DE 8H30 À 11H30

INFO-SANTÉ

811